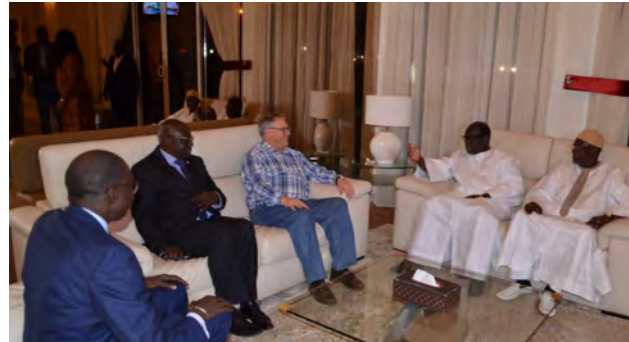


## VISITE DE TRAVAIL DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JACQUES CHAGNON, PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC DU 14 AU 16 DECEMBRE 2016

Le Président de l'Assemblée nationale du Québec, Son Excellence Monsieur Jacques Chagnon, effectue une visite de travail au Sénégal du 14 au 16 décembre 2016, sur invitation du Président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Monsieur Moustapha Niassé. Il sera accompagné par Monsieur Sébastien Jobert, Responsable du Service de la Diplomatie et de la Coopération parlementaires.



Le Président Chagnon accueilli par le Président Niassé et certains députés

Les deux délégations ont eu une séance de travail le jeudi 15 décembre 2016 à 11 heures, à la salle de Conférence de l'Assemblée nationale. Elles ont discuté des relations bilatérales entre les deux institutions parlementaires.

Au cours de cette visite, un protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et celle du Sénégal sera signé par les Présidents des deux Institutions. Ce protocole vise à instituer une Association Parlementaire entre les deux Assemblées.

Cette Association, qui est un groupe de travail permanent composé des deux parties, aura pour mission la mise en œuvre d'un forum en vue de renforcer le dialogue et les liens d'amitiés entre les parties. Elle pourra également proposer des mesures visant à élaborer une politique de coopération, dans les limites des compétences respectives des deux parties.

Les relations diplomatiques entre les deux pays remontent à l'accession à la souveraineté internationale du Sénégal. Elles sont étroites et touchent un large éventail d'activités.

**Sur le plan diplomatique**, outre l'Ambassade du Canada à Dakar, le Québec dispose d'un Bureau qui assure une présence gouvernementale permanente au Sénégal et couvre l'ensemble pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce Bureau travaille à développer des relations à long terme avec notre pays. Il participe à la promotion de l'expertise québécoise dans des secteurs prioritaires pour le Sénégal, notamment les infrastructures, les transports, la protection de l'environnement, l'agriculture, l'éducation et la formation technique et professionnelle, le renforcement institutionnel et la modernisation de l'Etat.

Il a favorisé, d'ailleurs, en 2013, la signature de nouveaux contrats et partenariats entre les entreprises québécoises et des compagnies ou agences gouvernementales.

**Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, la coopération entre les deux pays vise à encourager et à favoriser les secteurs prioritaires d'intérêt commun. En 2015, 1314 étudiants sénégalais détenaient un permis valide pour étudier au Canada.

Dans le cadre parlementaire, les deux Assemblées nationales pourraient renforcer leur coopération. Le protocole d'entente qui va être signé, serait un excellent instrument pour diversifier les relations parlementaires, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités.



Séance de travail entre les deux délégations



Le Président Chagnon visite la bibliothèque de l'Assemblée nationale

**Directrice de Publication:** Mme Marie-Joséphine Diallo, Secrétaire Générale de l'Assemblée nationale  
**Responsable d'édition et suivi technique :** Fatou Mboup: fatou.mboup@orange.sn

**Rédaction :** Moustapha Barry, Maimouna Diallo, - **Conception et mise en page, Impression, Crédit photos :** Cellule de communication du Président  
**Place Soweto — Boîte postale 86 Dakar—SENEGAL / Téléphone : +221 33 889 99 00 - www.assemblee-nationale.sn**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI  
-----  
ASSEMBLÉE NATIONALE



## BULLETIN INTERNE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

N°33 DU 16 DECEMBRE 2016

### CLOTURE DU DEBAT GENERAL SUR LA LOI DE FINANCES 2017

Comme chaque année, depuis le début de la 12<sup>ème</sup> législature en 2012, les députés se sont réunis sans discontinuer au niveau des Commissions permanentes, de la Commission de l'économie générale, des finances, du plan et de la coopération économique, puis, en séance plénière, du 27 novembre au 10 décembre 2016.

Tout au long de ce processus, les députés ont tenu des réunions matin et soir, examiné toutes les rubriques du Budget de l'Etat pour 2017, qui ont été présentées par les ministres, jusqu'à la phase finale au cours de laquelle la loi de finances 2017 a été adoptée.

Ce Budget s'élève, pour l'ensemble des Institutions et pour les services de l'Administration publique, à 3 360 milliards de francs CFA, qui seront consacrés aux programmes de développement de l'Etat, comprenant des investissements et le financement d'infrastructures diverses, pendant les 12 mois à venir.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est la source d'inspiration et la référence dans la définition des objectifs visés et des priorités à prendre en charge.

A la fin de la dernière séance qui a adopté le Budget de l'Etat pour 2017, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président Moustapha Niassé, a prononcé le mot traditionnel de remerciements.

Le texte de cette allocution est le suivant:

«Mesdames, Messieurs les Députés,  
Honorables Collègues,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'adopter, ce jour 10 décembre 2016, la loi de finances pour l'année 2017.

Pendant plusieurs semaines et sans discontinuer, les Députés ont consacré de longues réunions, au sein des Commissions permanentes, puis au niveau de la Commission de l'Economie Générale, des Finances, du Plan et de la Coopération Economique, à l'examen des budgets des Institutions de la République et des Ministères. Dans ce cadre, les Ministres des différents Départements du Gouvernement et notamment les Ministres chargés des Finances, de l'Economie, du Plan et du Budget, ont expliqué et défendu les budgets proposés en recettes et en dépenses.

Les séances plénières que nous avons tenues, du 27 novembre au 9 décembre 2016, nous ont permis d'entendre les Rapports des Commissions, de discuter les rubriques des différents projets de budget et d'adopter, ce jour, le budget général de l'Etat, la loi de finances 2017.

Nous avons effectué le travail qui relève des missions dévolues à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de la République.

Il me revient l'agréable devoir de féliciter et de remercier l'ensemble des Députés qui ont contribué, positivement, à ce travail de qualité et aux résultats atteints, de même que les membres du Gouvernement.

Une mention particulière sera faite pour le Rapporteur Général, notre Honorable Collègue Pape Khadir Mbodj ainsi que ses adjoints, pour le Président de la Commission de l'Economie Géné-

rale, des Finances, du Plan et de la Coopération Economique, notre Collègue Babacar Diamé, de même que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre délégué chargé du Budget et le Ministre chargé des Relations avec les Institutions.

Madame la Secrétaire Générale Marie Joséphine Diallo mérite les félicitations et les encouragements de tous les Députés, car, avec son équipe de tous les services de l'Assemblée nationale, elle a abattu un travail admirable et technique de qualité, et a mis à notre disposition, à tout moment, documents et outils où la rigueur, la clarté et la cohérence pédagogique ont grandement facilité nos discussions et nos travaux.

Je tiens aussi à souligner la qualité de l'interprétation simultanée. Et féliciter les interprètes de l'Assemblée nationale pour l'accomplissement soigneux du travail ardu qui leur incombe, lors de chaque séance, tout au long du vote de la loi de Finances.

Je n'oublie pas la presse visuelle, presse radio et les photographes qui ont suivi le déroulement de nos travaux et en ont fait un relais intelligent en direction des citoyens de notre pays.

Le Directeur du Cabinet, le Professeur Bouna Mohamed Seck et les membres du Cabinet doivent être remerciés, également pour toute l'assistance qu'avec Madame la Secrétaire Générale, ils m'ont apportée dans la conduite des débats budgétaires.

Mes Collègues Vice-présidents ont, avec assiduité, dirigé les Séances plénières, dans le cadre des rotations au présidium, méthode qui a prouvé son efficacité, répondant au souci de faire participer les membres du Bureau au travail parlementaire.

Je vous remercie.

Moustapha Niassé»





L'Assemblée Nationale du Sénégal et l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA), ont organisé la 9<sup>ème</sup> Assemblée Consultative des Parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'Etat de droit (CAP-ICC) et le 38<sup>ème</sup> Forum Annuel de PGA, les 9 et 10 décembre 2016 à Dakar.

L'Assemblée Consultative des Parlementaires sur la Cour pénale internationale et l'Etat de droit est le seul rassemblement mondial de dirigeants politiques sur les questions de justice internationale et d'Etat de droit. Depuis 2002, sa tenue demeure une opportunité unique pour les parlementaires de toutes les régions du monde de partager, définir des stratégies, et s'engager pour la lutte contre l'impunité et la prévention des crimes les plus graves qui concernent la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, et – à l'avenir – le crime d'agression.

A ce jour, les membres de PGA ont contribué à 77 des 124 ratifications ou adhésions au Statut de Rome de la CPI et ont joué un rôle important dans l'adoption de lois de mise en œuvre du Statut dans les systèmes juridiques nationaux de 32 Etats. Cependant, de nombreux défis doivent encore être relevés avant qu'un système efficace et universel de justice nationale et internationale puisse être créé, grâce à l'impact positif des parlementaires sur la scène internationale, devant l'Assemblée des Etats Parties et les organisations régionales, telles l'Union africaine, et au niveau national.

Plus de 120 parlementaires venant de 50 pays et des **représentants de haut-niveau de la Cour pénale internationale** seront réunis à Dakar pour discuter des principaux défis liés à la justice pour les victimes, en compagnie d'officiels de la CPI, notamment **Madame la Procureur Fatou Bensouda, madame la Présidente de la Cour, la juge Silvia Fernandez de Gurmendy, et monsieur le Président de l'Assemblée des Etats parties, Monsieur Sidiki Kaba**, ministre de la Justice du Sénégal.

Parmi les panélistes de l'Assemblée consultative, figureront un haut-représentant de l'Union européenne, le **Juge Mbacké Fall** (Sénégal), un représentant permanent du Liechtenstein aux Nations Unies **l'Ambassadeur Christian Wenaweser** et des experts de la société civile, des professions légales et du monde académique. Ils ont animé et débattu avec les participants sur des thèmes techniques et d'actualité suivants:

### **I) Prévenir et punir les crimes de masse : questions-réponses avec la Procureur de la Cour pénale internationale (CPI)**

- Le cadre légal et la mobilisation politique de la communauté internationale afin de faire cesser et de prévenir les crimes de masse
- Les situations et affaires faisant l'objet d'enquêtes, de poursuites et de procédures judiciaires actives devant la CPI: RDC, Ouganda, République centrafricaine, Mali, Côte d'Ivoire, Darfour/Soudan, Libye, et Géorgie
- Les mandats d'arrêt issus par la CPI et leur non-exécution
- Les situations sous examen préliminaire devant la CPI et en particulier l'Afghanistan et la Colombie
- Les situations relevant potentiellement de la compétence de la CPI: la question des atrocités commises par Daesh en Libye, et/ou commises en Syrie et en Irak et attribuées à des ressortissants d'Etats Parties au Statut de Rome
- Le rôle des parlementaires dans la création de cadres effectifs et efficaces de coopération des autorités nationales et internationale de poursuite

### **II) Vers un Etat de droit international : la ratification et mise en œuvre universelles du Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

- Le statut des ratifications du Statut de Rome de la CPI, en particulier vis-à-vis de la menace d'un retrait des Etats africains
- Les régions sous-représentées parmi les Etats membres de la CPI
- Le rôle des parlementaires dans le développement d'une coopération mondiale dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui affectent la communauté internationale les mandats d'arrêt issus par la CPI et leur non-exécution

### **III) L'héritage de Nuremberg : les amendements de Kampala sur le crime d'agression**

### **IV) Contribution parlementaire pour une coopération efficace dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux**

- A travers l'adoption de législations de mise en œuvre (des obligations de coopération et d'assistance des Etats parties à la Cour) et la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités (APIIC), ainsi que d'autres accords avec la CPI (exécution des peines, relogement des témoins, etc.)
- A travers la mobilisation politique pour des opérations d'exécution des mandats d'arrêt, et autres actions permettant une coopération entière et condamnant les actes de non coopération avec la Cour
- A travers la mobilisation des ressources et des mécanismes institutionnels pour une protection effective des droits de l'accusé et des victimes, ainsi que la protection des témoins, y compris leur relogement
- L'accord révisé de Cotonou entre la région Afrique – Caraïbes – Pacifique et l'Union européenne (ACP-EU) : une appréciation critique de l'inclusion des problématiques de lutte contre l'impunité dans les actions de développement

### **V) Contribution et contrôle parlementaires du processus pénal et des poursuites judiciaires relatives aux crimes internationaux**

- Réformer le Code pénal et d'autres lois pénales afin de pleinement transposer le Statut de Rome dans l'ordre juridique national
- Equiper les autorités nationales d'enquête (expertise médico-légale, exhumation, systèmes de protection des témoins, etc.), de pour-

- suite, et les systèmes judiciaires et leur permettre de pleinement faire face aux atrocités de masse
- Le rôle des parlementaires dans la protection de l'intégrité du Statut de Rome et de l'indépendance du pouvoir judiciaire : la transposition en droit national du principe général du droit de la non pertinence de la qualité officielle vis-à-vis des crimes les plus graves affectant la communauté internationale dans son ensemble
- Comment s'assurer qu'A, B, et C sont des priorités de la communauté internationale, notamment les partenaires et donateurs en développement et coopération
- Faire face aux risques liés au choix entre processus de justice transitionnelle et lutte contre l'impunité

### **VI) Lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre grâce au Statut de Rome de la CPI : une approche centrée sur les droits des victimes et la dignité humaine**

### **VII) D'ici à 10 ans : Comment renforcer les cadres légaux nationaux et internationaux et travailler ensemble pour un monde sans impunité pour les crimes de masse ?**

*Discussions en plénière relative au texte du Plan d'Action de Dakar pour prévenir et mettre fin à l'impunité pour les crimes de masse et le cas échéant, l'adoption du Plan d'Action.*

## **PRIX DU DÉFENSEUR DE LA DÉMOCRATIE**

Pour célébrer, le 38<sup>ème</sup> Forum annuel de PGA, son Excellence, **Madame Margarita Stolbizer** présidente de PGA a décerné au Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, son Excellence **Monsieur Moustapha Niassé** et à la **Directrice exécutive de la « Zelmar Michelini Foundation », Mme Cecilia Michelini (Uruguay)**, le **Prix du défenseur de la démocratie**, pour leur engagement et leur contribution déterminants à la promotion et, protection des droits de l'Homme et au renforcement de la démocratie.

Ce prix est destiné à des personnalités considérées individuellement, pour leur contribution exceptionnelle à la promotion de la paix, de la démocratie, de l'Etat de Droit, des droits de l'homme, de la non discrimination et / ou de l'égalité des genres.

La contribution de ces personnalités doit être en adéquation avec les buts poursuivis par la PGA, c'est-à-dire la création d'un ordre international fondée sur des règles pour un monde plus équitable, sûr et démocratique.

Parmi les récipiendaires, depuis 1996, figurent entre autres, des parlementaires, des Chefs d'Etat, des Premiers ministres, des Ministres, des Ambassadeurs, des Professeurs et des Magistrats.



### **9<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Consultative des Parlementaires sur la Cour Pénale Internationale et l'Etat de Droit à Dakar du 9 au 10 Décembre 2016** **SITUATION EN GAMBIE: DECLARATION DE DAKAR**

Nous, parlementaires, représentants des législateurs de (50) pays du monde, participants à la 9<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Consultative des Parlementaires sur la Cour Pénale Internationale et l'Etat de Droit à Dakar (Sénégal) du 9 au 10 Décembre 2016 ; soucieux du respect de la démocratie, du renforcement de l'état de droit par l'alternance démocratique ; condamnons avec la dernière rigueur, l'usage des moyens anticonstitutionnels pour accéder à la magistrature suprême de l'état ; invitons le Président Sortant de la Gambie à respecter les résultats issus des urnes le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et sa déclaration reconnaissant les résultats de l'élection présidentielle ; demandons à toute la communauté internationale de se mobiliser pour le rétablissement de la légalité constitutionnelle en Gambie.

**Les Participants**

La Résolution de soutien à la CPI et à l'Assemblée des parties, qui a été adoptée à Dakar le 10 décembre 2016, sera publiée dans la prochaine édition du Bulletin d'informations générales de l'assemblée nationale du Sénégal